

Modalités de mise à disposition de bacs de prêt et services proposés par le Smictom Centre Ouest pour l'organisation de manifestations

Ce document présente les services proposés par le Smictom Centre Ouest dans le cadre de l'organisation de manifestations par divers organismes du territoire : collectivités, associations, comités des fêtes, comités agricoles...

1- Mise à disposition de bacs de prêt

Le Smictom Centre Ouest met à disposition des organismes demandeurs, des bacs de collecte des **ordures ménagères résiduelles** (bacs verts) et des bacs pour le **tri sélectif** des emballages et des papiers (bacs jaunes).

La demande doit être effectuée 3 semaines avant la manifestation.

Facturation applicable

Les tarifs unitaires de mise à disposition des bacs de prêt sont fixés chaque année par délibération du Comité Syndical du Smictom. **Se référer à la délibération annexée** à la présente convention pour l'année en cours.

Le vidage des bacs jaunes ne sera pas facturé, mais en cas d'erreurs de tri identifiées, chaque bac non conforme sera facturé à la même valeur qu'un bac d'ordures ménagères suivant son volume.

Le service livraison/retrait des bacs par le Smictom est facultatif. L'organisme organisateur peut venir chercher et rapporter par ses propres moyens les bacs de prêt **vides et propres** au siège du Smictom Centre Ouest, 5 ter rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand.

Collecte des bacs

Les représentants de la manifestation s'engagent à **regrouper les bacs** à ordures ménagères (verts) et les bacs pour le tri sélectif (jaunes) **en un point de présentation** le jour des collectes prévu sur la commune. Les bacs devront être rassemblés **sur le domaine public**. Le lieu doit être accessible par le véhicule de collecte.

Le couvercle des bacs à vider doit être bien fermé. Ne seront collectés que les déchets se trouvant dans les bacs. Tout surplus sera laissé sur place. De même, les déchets n'appartenant pas aux ordures ménagères (ferraille, carton...) ne seront pas collectés et devront être déposés en déchèterie par les organisateurs. Pendant la durée du prêt des bacs, l'association est tenue pour responsable de la garde des conteneurs qui lui sont confiés. Elle est également tenue de prévenir le Smictom si elle constate des dégradations ou problèmes sur les bacs.

2- Formation et sensibilisation du personnel

Afin que la gestion des déchets soit bien effectuée sur le site de la manifestation, le Smictom peut proposer ses services pour :

- **former** les agents et bénévoles responsables de la gestion et du tri des déchets ;
- **apporter les conseils** quant à la disposition des bacs.

3- Stand d'informations (sous réserve de disponibilité)

Un stand d'informations portant sur le **tri** et/ou la **réduction des déchets** peut être animé par des agents du Smictom Centre Ouest.

Coupon à remplir et à retourner par courriel à l'adresse suivante : contact@smictomco.fr
ou par courrier à Smictom Centre Ouest, 5 ter rue de Gaël - 35290 Saint-Méen-le-Grand

Nom de l'organisme :
Numéro de SIRET :
Adresse :
CP : Commune :
N° de téléphone : Courriel :
Nom de la manifestation :
NOM/Prénom de la personne chargée de l'organisation :
Date de la manifestation : Nombre de personnes attendues (environ) :
Adresse/lieu de la manifestation :

1- Mise à disposition des bacs de prêt

Nombre de **bacs verts 340 L** nécessaires : Nombre de **bacs jaunes 340 L** nécessaires :
Nombre de **bacs verts 660 L** nécessaires : Nombre de **bacs jaunes 770 L** nécessaires :

L'organisme :

viendra chercher et rapporter les bacs de prêt au siège du Smictom, 5 ter rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand.

Date de retrait souhaitée : Date de retour souhaitée :

demande que le Smictom gère la livraison et le retour des bacs de prêt. Dans ce cas, les coûts de livraison et de retrait seront appliqués pour chaque bac.

Date de livraison souhaitée : Date de retrait souhaitée :

Lieu de livraison des bacs (adresse et points de repères) :
.....

La facturation comprend les coûts de location et de vidage pour chaque bac, et le cas échéant le coût de livraison/retrait des bacs par le Smictom. **Nous rappelons que les représentants s'engagent à regrouper tous les bacs en un point de collecte sur le domaine public et accessible par un véhicule de collecte.**

2- Formation et sensibilisation du personnel

L'organisme :

Demande que le Smictom intervienne et assure une formation sur le tri à l'attention des agents ou bénévoles chargés de la gestion des déchets. Date de la formation souhaitée :

Ne souhaite pas que le Smictom intervienne pour assurer cette formation.

Le Smictom étudiera la demande de formation de l'organisme et y répondra favorablement si sa pertinence est avérée.

3- Stand d'informations

L'organisme :

Demande que le Smictom soit présent le jour de la manifestation et anime un stand d'informations.

Ne souhaite pas que le Smictom soit présent le jour de la manifestation et anime un stand d'informations.

Le Smictom étudiera la demande et y répondra favorablement si la pertinence de la présence d'un stand sur le site de la manifestation est avérée.

J'accepte les conditions de location et de collecte proposées par le Smictom Centre Ouest.

Date :/2024 Signature :